

Accompagnant/ Accompagnante Éducatif et Social



Diplôme d'État (DE AES) niveau 3

Métier

L'Accompagnant Éducatif et Social (AES) accompagne les personnes en situation de dépendance (quelle qu'en soit l'origine : maladie, handicap, vieillissement, vulnérabilité sociale) dans les actes de la vie quotidienne, sociale, scolaire et de loisir. L'AES veille à l'acquisition ou au maintien de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles.

Pour quoi faire ?

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à :

- Accompagner tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, aide aux déplacements, entretien du cadre de vie...) que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs,
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la personne,
- Établir une relation attentive et bienveillante de proximité,
- Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions.

Lieux d'exercice

En établissement social ou médico-social

Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), instituts médico-éducatifs (IME), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), maisons d'enfants à caractère social (MECS),

Au domicile de la personne

- particuliers employeurs
- services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Dans des structures d'accueil de la petite enfance, des établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles

Établissements et services d'aide par le travail (ESAT), centres socio-culturels.

Financement	Voie directe	Situation d'emploi	Financement personnel	Apprentissage
Coût de la formation	100 € /an	7 088 €	4 962€	Se rapprocher du CFA
Financements possibles	Bourse du Conseil Régional	Plan de développement des compétences / CPF /Contrat de professionnalisation /Pro A/ transition pro	CPF	Se rapprocher du CFA

Codes : RNCP = 36004

Inventons
les solidarités de demain
école pratique de service social



14 mois
durée de
la formation

567 h
de formation
théorique

840 h
de formation
pratique

87 %
Taux de réussite
2024

Sur 23 apprenants présentés

Toute l'année, l'École Pratique de Service Social propose des événements, des temps d'information ou d'accompagnement en ligne pour mieux s'orienter vers les métiers du social.



Fiche formation

Retrouvez cette fiche de formation détaillée en ligne.



www.epss.fr

Le site web de l'EPSS, des fiches formation, des événements, des rubriques pour aller plus loin.

École pratique de service social
Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Cergy • 13 bd de l'Hautil
95092 Cergy-Pontoise cedex - France

Accueil: epss@epss.fr - +33 (0)1 30 75 62 96
Admissions: selections@epss.fr - +33 (0)1 30 75 59 14
Financement: +33 (0)1 30 75 62 27
CFA CY: cfa@cycu.fr - +33(0)1 30 75 62 12

www.epss.fr



Région
Île de France

Contenu

La formation est organisée en 5 blocs :

- Bloc 1 - Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112 heures)
- Bloc 2 - Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91 heures)
- Bloc 3 - Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105 heures)
- Bloc 4 - Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte : 147 heures
- Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne : 91 heures

Durée de la formation

14 mois, dont 567 heures de formation théorique dont 21 heures consacrées à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2 (AFGSU) et 840 heures de formation pratique, répartis en 2 stages de 420 heures ou 3 stages de 280 heures.

Le **programme de formation** est commun aux apprenants en voie directe, en apprentissage ou en situation d'emploi. Cependant l'organisation de l'alternance et les temps de stage diffèrent selon les statuts et parcours particuliers.

L'**obtention du diplôme d'État** est acquise par la validation distincte des 5 blocs de compétences.

Les **allègements et/ou dispenses de formation** prévus par la réglementation sont décidés, après les résultats à l'épreuve d'admission, à la Commission d'allègements de l'EPSS.

Admission

Diplôme requis et conditions d'admission

Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter à la sélection

Étape 1 - La sélection

Dépôt d'un dossier en ligne sur le site internet de l'EPSS, qui doit contenir :

- les pièces administratives requises par la situation déclarée du candidat,
- lettre de motivation (les questions auxquelles il convient de répondre sont inscrites dans le règlement d'admission).

Étape 2 - Étude de dossier

Étape 3 - Les entretiens en fonction de votre profil

Candidat admis de droit *pouvant demander des dispenses/ allègements (cf liste des diplômes sur le site internet)*

- Entretien de positionnement en vue de l'élaboration d'un contrat pédagogique adapté

Candidats non admis de droit

- Epreuve d'admission : l'entretien d'admission de 30min est constituée à minima d'un entretien conduit par un professionnel du travail social.

Étape 4 - L'inscription en formation

- **Pour tous les candidats** : réussite à l'oral d'admission ou signature du contrat pédagogique
- **Pour les candidats à la voie directe**: répondre à un des critères d'éligibilité de la Région Île-de-France (cf. Règlement d'admissions)
- **Pour les candidats à l'entrée en apprentissage** : inscription au CFA et signature d'un contrat d'apprentissage
- **Pour les candidats en situation d'emploi** : attestation de l'employeur précisant les fonctions éducatives exercées et signature de la convention de formation par l'employeur.
- **Pour les bénéficiaires des CPF, de la professionnalisation, de la Pro-A ou du CFP** : engagement du financement validé.

